

1925-1950

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE

05-POUVOIR
POUVOIR

04-SAVOIR
SCIENCE
TECHNIQUES
ROBOT

04-SAVOIR
SCIENCE



1925-1950

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE

05-POUVOIR
POUVOIR

04-SAVOIR
SCIENCE
TECHNIQUES
ROBOT

04-SAVOIR
SCIENCE



1925-1950

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE

05-POUVOIR
POUVOIR

04-SAVOIR
SCIENCE
TECHNIQUES
ROBOT

04-SAVOIR
SCIENCE



1925-1950

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE

05-POUVOIR
POUVOIR

04-SAVOIR
SCIENCE
TECHNIQUES
ROBOT

04-SAVOIR
SCIENCE

Les lois d’Asimov

Les trois lois de la robotique ou lois d'Asimov... (1942)
1. Un robot ne peut pas blesser un être humain ni, par son inaction, permettre à un être humain de se blesser.
2. Un robot doit obéir aux ordres donnés par des êtres humains, sauf si de tels ordres sont contraires à la Première Loi.
3. Un robot doit protéger sa propre existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la première ou la deuxième loi.

Les lois d’Asimov

Les trois lois de la robotique ou lois d'Asimov... (1942)
1. Un robot ne peut pas blesser un être humain ni, par son inaction, permettre à un être humain de se blesser.
2. Un robot doit obéir aux ordres donnés par des êtres humains, sauf si de tels ordres sont contraires à la Première Loi.
3. Un robot doit protéger sa propre existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la première ou la deuxième loi.

Les lois d’Asimov

Les trois lois de la robotique ou lois d'Asimov... (1942)
1. Un robot ne peut pas blesser un être humain ni, par son inaction, permettre à un être humain de se blesser.
2. Un robot doit obéir aux ordres donnés par des êtres humains, sauf si de tels ordres sont contraires à la Première Loi.
3. Un robot doit protéger sa propre existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la première ou la deuxième loi.

Les lois d’Asimov

Les trois lois de la robotique ou lois d'Asimov... (1942)
1. Un robot ne peut pas blesser un être humain ni, par son inaction, permettre à un être humain de se blesser.
2. Un robot doit obéir aux ordres donnés par des êtres humains, sauf si de tels ordres sont contraires à la Première Loi.
3. Un robot doit protéger sa propre existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la première ou la deuxième loi.